

Indre : quand la sécheresse dépasse les pouvoirs publics

Publié le 29/08/2019 à 04:55 par Yves Souben

Les restrictions soumises par l'Observatoire de la ressource en eau ont ponctué l'été. Des actions trop tardives, pour les associations environnementales.



L'Indre a été classée en débit de crise tout le long du mois d'août. (Photo NR, Thierry Roulliaud)



Technicienne de rivière, Maud Romain a complété les mesures automatiques du débit de la Théols, réalisées à Sainte-Lizaigne.

Débit de crise. Restrictions. Interdictions d'irriguer. Pendant tout l'été, ces mots tombaient, avec la régularité d'un métronome. Chaque semaine, la préfecture publiait un nouvel arrêté régulant les usages de l'eau, pour faire face à la sécheresse annuelle la plus importante depuis soixante-dix ans.

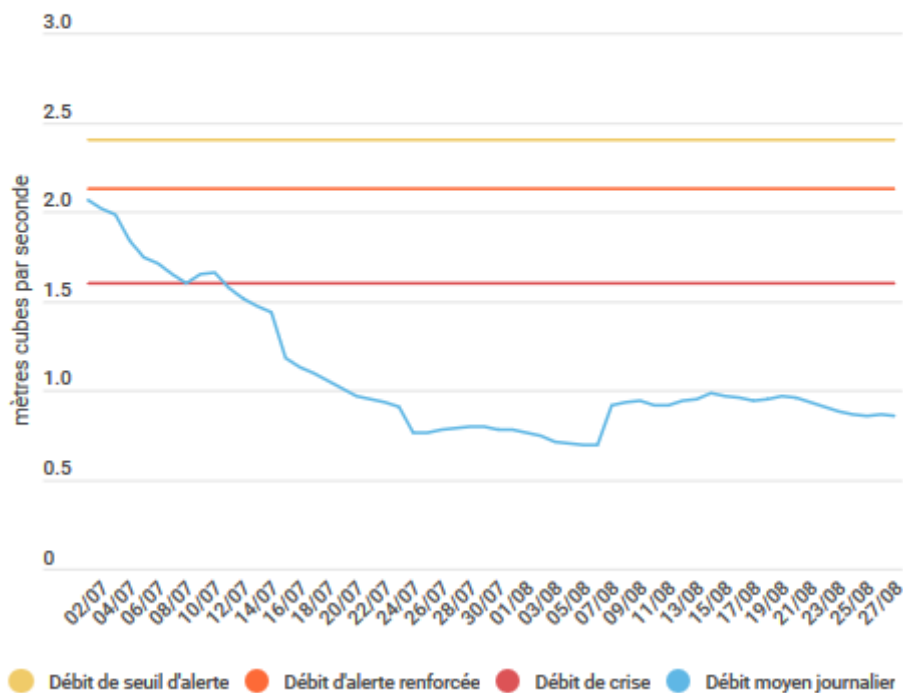
Les demandes de dérogation multipliées par quatre

Derrière ces décisions, une structure : l'Observatoire de la ressource en eau (ORE), l'ancienne cellule sécheresse. Pendant ces deux derniers mois, c'est cette instance consultative qui restreignait, rivière par rivière, les usages de l'eau. C'est aussi elle qui débattait sur les dérogations aux diverses interdictions, principalement pour poursuivre l'irrigation agricole. Au total, plus de soixante-dix demandes ont ainsi traitées cet été. En 2018, seulement une quinzaine de demandes avaient été formulées. « *Ca ne fonctionne pas, s'inquiète Christian Toussaint, responsable du groupe Eau de l'association Indre nature. On ne peut pas couper l'eau puis donner des autorisations !* » Un constat que partage le président de la Fédération de pêche, Patrick Léger : « *On gère la crise, on ne fait pas de prévention* », accuse-t-il. La faute à l'arrêté préfectoral qui encadre les restrictions d'eau. Celui-ci, reconduit chaque année, fixe des seuils à partir desquels le débit des rivières conduit à une intervention. « *On voit que les rivières flanchent dès le printemps, mais il n'y a pas de réaction parce qu'on est encore au-dessus de ces seuils* », pointe Christian Toussaint.

Evolution du débit de l'Indre aval

Mesures réalisées du 01/07 au 27/08

à Saint-Cyran-du Jambot



Source : Dreal Centre

Un frein à l'action, d'autant plus que les mesures peuvent être biaisées selon la localisation de la station de mesure. « Certains affluents de la Théols étaient à sec, mais la station située en aval ne peut pas le retranscrire », illustre Maud Romain, technicienne de rivière du Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Théols. Elle tempère cependant : « Il y a d'autres observations et, depuis cet été, on assiste à ces réunions, ça permet de nuancer les décisions prises. » Face à la pénurie d'eau, certaines réunions n'en ont pas moins été particulièrement mouvementées. D'un côté, les associations environnementales, opposées aux dérogations. De l'autre, une partie des irrigants défend son modèle. « On nous coupe le robinet alors qu'on a déjà des contrats commerciaux sur les volumes de culture, explique Mathieu Naudet, membre de l'Association des professionnels de l'irrigation. Nos prélèvements ne représentent que 1 % du débit total des rivières, on ne peut pas sacrifier l'économie au profit de l'environnement, il faut un partage entre les deux. » Mais tous se retrouvent néanmoins sur un point : l'ORE doit être réformée.

" Il faut une réflexion de fond "

A la tête de la Direction départementale des territoires (DDT), Florence Cottin reconnaît les difficultés traversées par l'Observatoire de la ressource en eau (ORE) : « Il y a une vingtaine d'années, quand les comités sécheresse ont été créés, c'était une préoccupation qui allait de début juillet à la mi-août. L'arrêté cadre se basait sur ces constats. Cette fois, la sécheresse a commencé il y a quatorze mois. C'est une situation inédite, on n'avait pas de repères pour arbitrer. Nous devons respecter cette base réglementaire, il n'était pas question de donner d'autre mandat à l'ORE que celui de départ. » Face à cette situation, elle défend son action. « Il a fallu trouver du temps et des arguments pour traiter toutes les dérogations. On a défini une priorisation, pour la production de fourrage à destination des

éleveurs qui n'avaient pas d'autre solution. On ne peut pas laisser des animaux mourir de faim. Mais l'intérêt général est parfois difficile à trouver en temps de crise. » D'autant plus difficile que la DDT manque d'outil pour ces arbitrages. « Nous manquons de mesures objectives sur l'incidence des pompages, nous manquons de personnel et de matériel pour faire des mesures en direct, nous manquons d'une base scientifique sur le lien entre les nappes phréatiques et les cours d'eau », énumère Florence Cottin.

Une chose est certaine : l'arrêté cadre qui définit les missions de l'ORE sera revu : « On n'a pas de réponse aujourd'hui, il nous faut une réflexion de fond », explique la directrice de la DDT.